

Le mot du **Président**

La Régie des Eaux poursuit ses travaux indispensables et obligatoires sur les installations et les réseaux de l'eau et de l'assainissement. Les travaux demandés par les services de l'Etat sur l'assainissement sont très importants et ont imposé une augmentation du prix du m³ assaini de 0,17 €. Le prix du m³ d'eau potable est inchangé.

Cet été nous avons subi des canicules et une forte sécheresse. Devant cette situation, la préfecture a pris un arrêté réglementant l'usage de l'eau.

Durant cette période critique, la régie a pu distribuer l'eau, sans coupure, à tous les usagers. Ces périodes sont appelées à se répéter et nous agirons collectivement pour adapter notre usage de l'eau en faisant preuve de civisme pour préserver nos ressources, comme cette année.

Le contexte national et international a également une incidence forte sur la gestion de notre service. Ainsi, devant l'envolée du prix de l'énergie et des matières premières, nous étudions toutes les possibilités pour en minimiser l'impact pour l'usager. Très bonne rentrée à tous.

Jean-Jacques SENSEBÉ
Président de la Régie des Eaux

VOTRE ESPACE CLIENT EVOLUE !

Vous êtes nombreux depuis mars 2022 à avoir créé votre espace client. À présent vous pouvez gérer vous-même votre contrat en le faisant évoluer au rythme de votre vie, visualiser votre consommation d'eau semestrielle suivre les actualités de la Régie des Eaux...

Et parce que la Régie des Eaux est un service public au plus proche des attentes de ses abonnés, nous avons fait évoluer votre espace client : vous pouvez maintenant payer vos factures en ligne.

La démarche est simple : suivez le guide !

- Sur le site de ville d'Orthez www.mairie-orthez.fr, dans la rubrique eau et assainissement, cliquez sur « ESPACE CLIENT »,

- Connectez-vous au portail en utilisant l'identifiant et la clé sécurité indiqués sur votre facture d'eau,

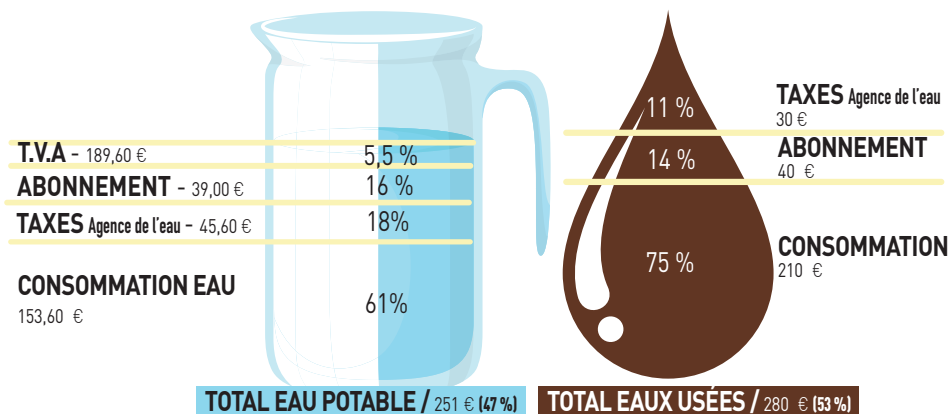
- Cliquez maintenant sur l'onglet « FACTURES » puis « PAYER ».

Pour toujours mieux vous accompagner, nous restons disponibles pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter au 05 59 69 78 18.

ZOOM SUR VOTRE FACTURE

Votre facture d'eau et d'assainissement collectif si vous êtes concerné est composée de plusieurs parties qui correspondent soit au nombre de mètres cubes consommés, soit à un forfait. Tous ces éléments facturés ont une raison de l'être, on vous dit tout...

Voici à quoi ressemble une facture de 120m³ de consommation à l'année :



Les **abonnements annuels** et la partie **consommation** (eau et traitement) permettent d'entretenir quotidiennement les divers éléments qui composent le réseau de distribution d'eau et de récupération des eaux usées : station de pompage, réservoirs, réseau public, branchements et ce jusqu'à votre compteur d'eau et de nouveau dans les canalisations d'évacuation des eaux usées !

La partie « **consommation** » reflète plus particulièrement

la quantité d'eau que vous utilisez au quotidien. Pour information, en 2021, 750 000 m³ d'eau ont été distribués sur la commune d'Orthez et 712 000 m³ d'eaux usées ont été traitées puis ensuite réinjectées dans le milieu naturel.

Au-delà de l'aspect du quotidien, le paiement de **l'eau et de l'assainissement** permet à la Régie des Eaux de pouvoir investir dans des infrastructures publiques permettant de garantir une meilleure efficacité des traitements à la station

d'épuration et d'éviter les rejets directs par temps de pluie. Plus particulièrement, les travaux du Rontun, actuellement en cours sur la commune, permettront, lorsqu'ils seront terminés, de mettre 5 km de réseau public en séparatif. C'est-à-dire que les eaux pluviales seront enlevées des réseaux d'assainissement, car elles sont préjudiciables pour le bon fonctionnement de l'épuration. Par ailleurs, en cas de pluie très importantes, elles sont responsables de rejets directs dans le milieu

naturel. Ces travaux se chiffrent à plus d'1 millions d'Euros et représentent un investissement conséquent pour la Régie des Eaux d'Orthez.

Enfin, les **redevances** sont reversées à l'Agence de l'Eau. Cet organisme apporte ensuite un soutien financier afin de réaliser des projets d'intérêt commun visant la préservation des ressources en eau comme par exemple les travaux sur le secteur du Rontun effectués récemment.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 36 analyses bactériologiques et 72 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La ville d'Orthez est alimentée par un mélange d'eau de sources et de forages. Les sources BAURE et BAINS captées à Salles Mongiscard sont distribuées après un traitement simple de désinfection. Les 3 forages captés dans les Landes par le syndicat des Eschourdes, subissent un traitement simple de désinfection avant distribution. Un appoint peut être réalisé à partir du forage de MENAUT à Orthez rendu potable par un traitement complet de filtration et désinfection. Les installations d'Orthez et Salles Mongiscard sont exploitées par la commune d'Orthez. Les installations du Syndicat des Eschourdes sont exploitées par la SOGEDO.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 20,00 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 26,22 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,07 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,063 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.